



Genève, le 20 juin 2018

**Le Conseil d'Etat**

2783-2018

Département fédéral de l'intérieur  
Monsieur Alain BERSET  
Président de la Confédération  
Inselgasse 1  
3003 Berne

**Concerne : modification de la loi sur les épizooties**

Monsieur le Président,

Notre Conseil a pris connaissance du projet de modification de la loi sur les épizooties que vous nous avez fait parvenir en date du 28 mars 2018.

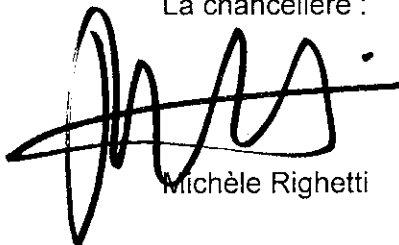
En préambule, nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité d'émettre notre avis sur ce dossier.

Notre Conseil approuve le projet soumis et n'a pas d'observations particulières à formuler.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

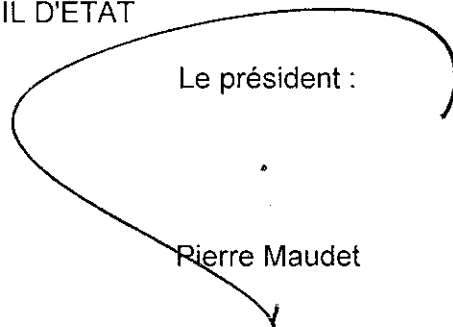
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Pierre Maudet

Annexe : questionnaire en retour

Copie par courriel électronique à : [vernehmlassungen@blv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@blv.admin.ch)



## Consultation relative à la modification de la loi sur les épizooties Consultation du 28 mars 2018 au 13 juillet 2018

### Avis de

Nom / entreprise / organisation / service : service de la consommation et des affaires vétérinaires de Genève

Sigle de l'entreprise / organisation / service : SCAV

Adresse, lieu : quai Ernest-Ansermet 22, case postale 76, 1211 Genève 4 Plainpalais

Interlocuteur : Dr Michel Rérat, vétérinaire cantonal

N° de téléphone : 022 546 56 00

Adresse électronique : [michel.rerat@etat.ge.ch](mailto:michel.rerat@etat.ge.ch)

Date : 27.04.2018

### Remarques importantes :

1. Nous vous prions de ne pas modifier le formatage du formulaire.
2. Merci d'utiliser une ligne séparée par article.
3. Veuillez faire parvenir votre avis au **format Word** d'ici au 13 juillet 2018 à l'adresse suivante:  
[vernehmlassungen@blv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@blv.admin.ch)

## Table des matières

1. Remarques générales sur la modification de la loi sur les épizooties
2. Remarques sur les différentes dispositions

<b>1</b>	<b>Remarques générales sur la modification de la loi sur les épizooties</b>
	Remarques d'ordre général.
	D'ordre général, nous saluons les propositions de modifications présentées dans la présente consultation. Plus particulièrement, sont réjouissantes les adaptations au niveau des dispositions pénales permettant aux autorités cantonales compétentes de sanctionner de manière plus dissuasive les infractions constatées à la législation sur les épizooties.

2 Remarques sur les différentes dispositions		
Remarques d'ordre général		
Art.	Commentaires / remarques	Proposition de modification (texte)
---	---	---